



## **RAPPORT ANNUEL 2022**

**COMITE DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE**

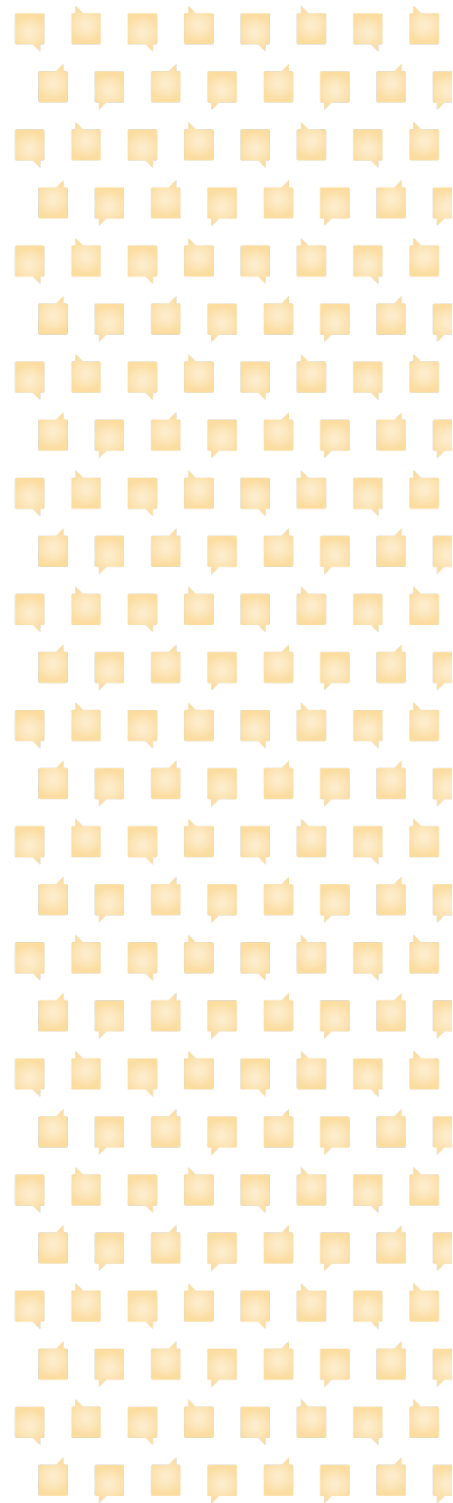


Table des matières

1.	Contexte .....	2
2.	Travaux réalisés .....	5
3.	Suivi environnemental des eaux .....	7
4.	Gestion des biogaz .....	9
5.	GES .....	11
6.	Projets et suivis liés à la biodiversité .....	12
7.	Autres dossiers .....	14
8.	Bilans de l'année 2022 .....	16
9.	Résultats .....	18
	Annexe 1 Calendrier thématique 2022 .....	19
	Annexe 2 Registre des plaintes .....	21



## NOTE

Le rapport d'activités 2022 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), puis révisé et adopté par les membres. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2004, anime les rencontres et rédige les comptes rendus. Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer au Comité.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles, sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

[www.vigilancewmste-sophie.org](http://www.vigilancewmste-sophie.org)

# 1. CONTEXTE

## 1.1 MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie est né de la volonté du public d'être associé de plus près au suivi des activités de Waste Management (WM). Il a été mis en place en 2004.

### Le mandat du Comité est le suivant :

- Permettre au milieu de s'informer et de suivre les activités du site
- Émettre des recommandations aux gestionnaires de WM pour limiter les impacts du site
- S'assurer du respect des normes applicables

Les membres du Comité proviennent de divers milieux : voisinage, milieu municipal, groupes environnementaux, organisme socio-économique et milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une diffusion accrue de l'information dans la communauté.

L'équipe de WM est également présente aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions, et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Le Comité se réunit quatre fois par année afin de discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux, ou encore des préoccupations soulevées dans le milieu. À la suite de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et vérifié par les membres.

### Pour en savoir plus, consultez le site du Comité :

**[www.vigilancewmste-sophie.org](http://www.vigilancewmste-sophie.org)**



Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations

## COMPOSITION DU COMITÉ

Tableau 1 - Composition du Comité en date du 1er décembre 2022

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Voisinage	Sainte-Sophie (Présidente du Comité)	Olga Bazusky
	Sainte-Sophie	Lorraine Couët
	Sainte-Sophie	Robert Proulx
	Sainte-Sophie	André Boucher
	Sainte-Sophie	Claude Lamontage
	Sainte-Sophie	Ronald Gill
	Saint-Jérôme	Céline Mul
Milieu municipal	Sainte-Anne-des-Plaines	André Labelle
	Municipalité de Sainte-Sophie	Gilles Bertrand
		<i>Vacant</i>
	MRC de la Rivière du Nord	Josée Yelle
	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Keven Renière
Municipalité de Saint-Hippolyte	<i>Vacant</i>	
Groupes environnementaux	Association de protection du lac L'Achigan	Georges Raymond
	Corporation de l'Aménagement de la Rivière Assomption	Maryse Blanchette
Organismes socio-économiques	Club récréatif et équestre des Laurentides	Nicole S. Joyal
	Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie	Frédéric Alary
Milieu agricole	UPA	Anne-Marie Alary
		Étienne Gauthier

### Élections municipales

Les élections municipales, tenues à l'automne 2022, ont entraîné un remaniement de certains sièges au sein du Comité. Un membre a changé de fonction à la suite de son élection et sa précédente fonction a été comblée par un nouveau membre. Certains sièges demeurent vacants et seront comblés en 2023.

**Tableau 2 – Équipe de WM ayant participé aux réunions en 2022**

	Fonction	Nom
<b>Équipe de WM</b>	Directeur des opérations du site de Sainte-Sophie	Marc-André Desnoyers
	Ingénieur régional	Daniel Camara
	Spécialiste en protection de l'environnement	Ann Claire Caillaud
	Chargé de projet	Brice Guerel

**Tableau 3 - Invité ayant réalisé une présentation en 2022**

Organisation invitée	Nom	Présentation
<b>Ramo</b>	Louis-Clément Barbeau, chargé de projets	Plantation des saules

**Tableau 5 – Équipe de Transfert ayant appuyé les rencontres en 2022**

	Fonction	Nom
<b>Équipe de Transfert</b>	Animation	Alex Craft
	Comptes rendus	Anne Bélanger Nicolas Lavoie

## 1.2 CALENDRIER THÉMATIQUE ANNUEL

### À PROPOS DU CALENDRIER THÉMATIQUE ANNUEL

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers : travaux au site, suivi environnemental, suivi des plaintes et des visites de conformité du ministère, etc.

En début d'année, une proposition de calendrier est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jour.

### NOUVEAUX THÈMES INTÉGRÉS AU CALENDRIER 2022

En 2022, les thèmes suivants ont été intégrés au calendrier annuel :

- Projet de PGMR de la MRC
- Gaz à effets de serre (GES)

Le calendrier thématique 2022 complet est disponible en annexe 1.

### CARTE DES ZONES DU SITE

La vue aérienne suivante permet de situer les différentes zones du site, notamment :

- Fin de l'exploitation de la zone 5B
- Début d'exploitation de la zone 6



## 2. TRAVAUX RÉALISÉS

Tout au long de l'année, WM a présenté aux membres du Comité l'évolution des travaux sur la propriété à l'aide de photos prises sur le terrain et d'une vue aérienne du site.

## Travaux réalisés en 2022

**Travaux d'aménagement de la première cellule de la zone 6**

- Excavation de masse de la cellule 6-1
- Démantèlement des installations existantes de captation de biogaz dans l'empreinte de la cellule 6-1
- Entreposage à la sablière Alain Morin de l'argile excavée
- Installation des membranes géosynthétiques, du système de drainage des lixiviats et des gabions de la cellule 6-1
- Réaménagement de la station de pompage SP4-3 et de certains accès de nettoyage de la zone 4



Photo :  
installation du  
système de  
drainage de la  
cellule 6-1

**Poursuite de la construction d'une berme de stabilité (secteur sud et ouest de la zone 6)**

- Remblai de sable provenant de l'excavation de la cellule 6-1.
- Déboisement de la berme ouest et des futures cellules 6-2, 6-3
- Construction d'une berme de stabilisation le long de la limite ouest de la zone 6
- Reboisement de la pente de la berme ouest

Fera aussi office d'écran visuel.



Photo :  
construction  
d'une berme de  
stabilisation

**Recouvrement final**

- Sur les talus sud de la zone 5B
- Empierrement du fossé de drainage



Photo :  
recouvrement  
final sur le talus  
sud de la  
cellule 5-B

**Prolongement en continu du système de captage des biogaz**

- Travaux de réaménagement d'une partie de la conduite principale en prévision de la nouvelle usine de GNR



Photo : conduite  
principale de  
captage des  
biogaz

**Construction des nouvelles usines de GNR et de biométhanisation**

- Début des travaux de relocalisation du stationnement principal



Photo : travaux  
d'aménagement  
du nouveau  
stationnement



### 3. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

#### RAPPEL – PLAN DE SÉCURISATION DE 2004

Un plan de sécurisation avait été adopté en 2004 afin de répondre à l'enjeu de la migration des eaux souterraines et de biogaz à l'extérieur du site. Les infrastructures de gestion de l'eau construites à l'époque par l'ancien propriétaire ne répondaient plus à la réglementation actuelle. Le plan de sécurisation visait à rectifier cette situation notamment par des travaux pour ceinturer la portion périphérique du secteur problématique et centraliser les eaux pour les ramener vers le site. Depuis 2004, les travaux suivants ont été réalisés :

- Creusage d'une tranchée drainante, principale infrastructure du plan de sécurisation, pour piéger les eaux de lixiviation qui migraient latéralement vers l'extérieur et pour éviter qu'elles ne se retrouvent à l'extérieur du site
- Pompage de la nappe phréatique en périphérie sud pour récupérer l'eau de l'enclave affectée vers la propriété
- Installation d'une ligne de captage des biogaz dans la bande tampon de 50 mètres à l'extérieur du site pour intercepter les biogaz migrant à l'extérieur du site
- Construction du réacteur biologique séquentiel (RBS) afin de traiter toutes les eaux de lixiviation de la propriété

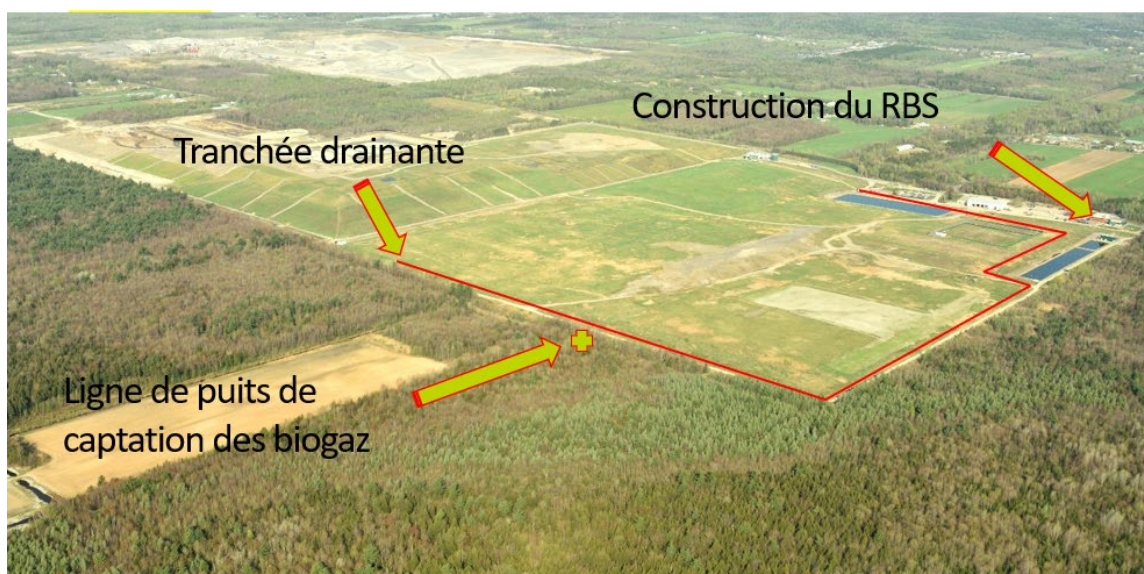


Photo : interventions réalisées dans le cadre du plan de sécurisation de 2004

Un bioréacteur à membrane a été récemment ajouté aux infrastructures du RBS pour améliorer les capacités de traitement de l'usine. Alors que la section initiale de cette usine emploie des bactéries, la nouvelle section utilise un système de filtration membranaire, d'où ressortent deux extrants : de la boue qui est retournée au front de déchets, et de l'eau qui est envoyée à l'usine de zinc pour le traitement des métaux par précipitation avant son rejet à l'environnement.

Depuis que ces travaux sont effectués, le problème n'a plus été constaté et l'efficacité du système est stable. Les infrastructures sont vérifiées et entretenues régulièrement.

## SUIVI RÉALISÉ AU SITE

Chaque année, WM réalise trois campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux, tel qu'exigé par le ministère : au printemps, à l'été et à l'automne. Les échantillons sont pris à différents endroits sur le site et autour de celui-ci :

- Dans les eaux de surface qui s'écoulent autour du site (à six endroits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable (26 puits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe captive, soit sous la couche d'argile (17 puits)

Les échantillons sont envoyés à un laboratoire agréé par le ministère. Les résultats sont consignés dans un rapport par un consultant et transmis au ministère, à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et au personnel de la prison (prise d'eau située en aval du site).

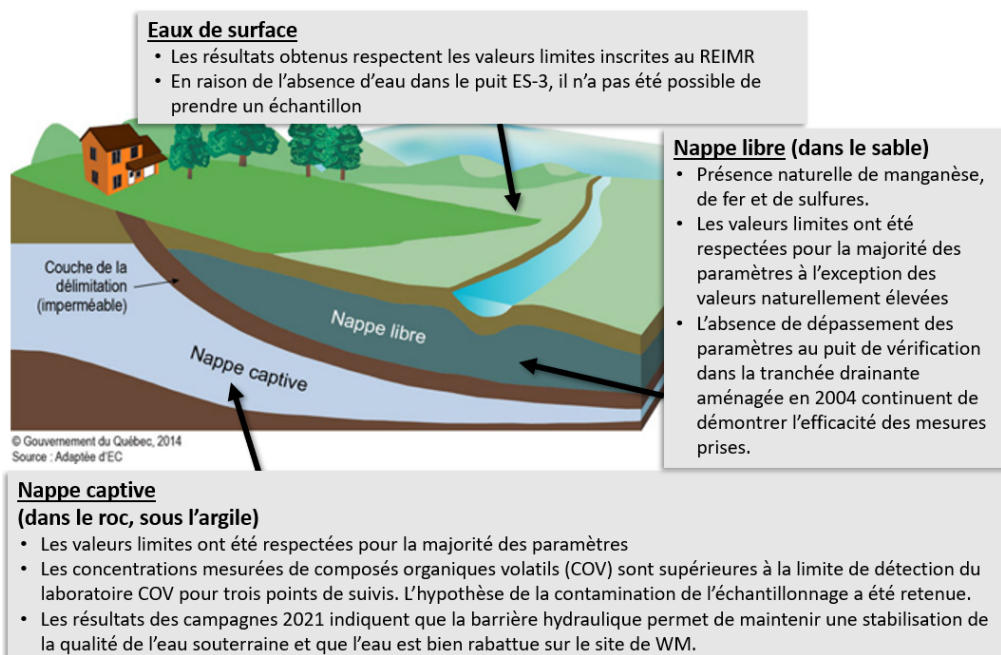
Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :

- Les normes applicables
- Les valeurs mesurées en amont, soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site
- La présence naturelle de certains paramètres dans l'eau
- Les tendances et les fluctuations par rapport aux années précédentes

## RÉSULTATS DES CAMPAGNES D'ÉCHANTILLONNAGE - 2021

En 2022, WM a présenté les résultats du suivi annuel de la qualité des eaux de 2021 :

### Le suivi environnemental des eaux 2021 en bref



Cette présentation a permis de rappeler la procédure conformément aux exigences du ministère et d'échanger sur le suivi réalisé et la façon dont les résultats sont interprétés à chacun des puits.

Des échanges concernant l'agrandissement du site avec la phase 6 ont permis d'expliquer que de nouveaux points d'échantillonnage seront prévus pour cette zone et que certains existants seront déplacés pour assurer leur efficacité.

## EAUX DE LIXIVIATION

Au site de Sainte-Sophie, les eaux de lixiviation sont traitées directement sur le site, avant d'être rejetées dans la rivière Jourdain.

Conformément aux exigences du ministère, WM prend un échantillon d'eaux traitées chaque semaine afin de vérifier la présence de six paramètres (azote ammoniacal, oxygène, phénols, zinc, matières en suspension, coliformes fécaux).

Deux types de normes doivent être respectées :

- Une limite maximale, à ne jamais dépasser
- Une moyenne mensuelle, que WM évite de dépasser en tout temps

WM a expliqué qu'un dépassement de la moyenne mensuelle d'azote ammoniacal s'est produit en mai 2021. Un arrêt de rejet à la Rivière Jourdain a été effectué dès la prise de connaissance des résultats. De nouveaux tests ont été faits pendant plusieurs jours qui n'ont pas révélé d'autres anomalies, les opérations ont donc repris.

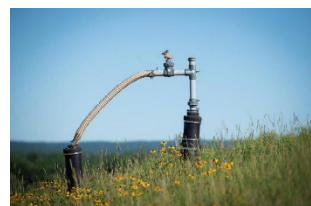
## 4. GESTION DES BIOGAZ

### CAPTAGE DES BIOGAZ

Tous les lieux d'enfouissement au Québec ont l'obligation de capter les biogaz qui sont produits par la décomposition des matières organiques, pour ensuite les détruire ou les valoriser.

WM a d'abord expliqué que le biogaz est capté de deux façons différentes :

- Avec des tranchées horizontales (tuyaux perforés et entourés de pierre nette, installés au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule) qui sont au nombre de 100 en 2022
- Avec des puits verticaux (tuyaux en PVC forés lors du recouvrement final d'une cellule) qui sont au nombre de 132 en 2022
- La capacité de captage combinée est de 9200 pieds cubes/minute



Les tranchées et les puits sont reliés à un système d'aspiration central qui tire le biogaz. Le plan de conception permet de prévoir la localisation et l'installation des nouvelles conduites de captation sur de nouvelles cellules pour soutirer efficacement le biogaz.

## MISE EN VALEUR DES BIOGAZ

Au site de Sainte-Sophie, à l'heure actuelle, environ 60 % du biogaz est valorisé à travers l'usine Rolland, qui l'utilise comme principale source d'énergie pour la fabrication du papier.

Un projet important discuté en 2022 a été l'annonce d'un partenariat entre WM et Énergir. En effet, WM prévoit la construction de deux usines, une pour la production de gaz naturel renouvelable (GNR) et la seconde composée d'un digesteur anaérobie pour la biométhanisation des matières compostables. Le GNR généré sera par la suite acheminé au réseau d'Énergir. Plus précisément, le digesteur anaérobie recevra les matières organiques compostables industrielles et commerciales.

La construction de ces usines répond à la condition du certificat d'autorisation pour la phase 6 exigeant la valorisation de 100 % du biogaz.

Le plan d'aménagement des usines a été présenté au cours de l'année 2022. Il implique la relocalisation de plusieurs infrastructures, dont le stationnement principal, l'écocentre et le poste du citoyen. Afin de rejoindre le réseau d'Énergir, une conduite de gaz naturel de 11 km sera construite, dont le tracé, toujours à l'étude par Énergir, fera l'objet d'une présentation lorsqu'il sera officialisé en 2023.



Les membres du comité se sont informés de la capacité du digesteur anaérobie. WM a précisé qu'il a une capacité de 50 000 tonnes de matières organiques et que les plans prévoient la possibilité de doubler cette capacité au besoin.

Le Comité a également vérifié si la conception des nouvelles usines allait intégrer des aménagements écologiques. WM a expliqué que la conception finale n'est pas terminée et que des réflexions sont en cours à ce sujet.

Le Comité a aussi demandé que le développement de ce projet soit un point thématique de chaque rencontre de 2023. WM a accepté cette requête.

En réponse à une question sur le calendrier de construction, WM a expliqué que la première étape est de relocaliser le stationnement à la fin 2022 pour permettre le début des travaux en 2023. Cette relocalisation était en voie d'être complétée lors de la dernière rencontre de 2022. Les deux usines devraient être opérationnelles d'ici 2025.

## SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIÉS AUX BIOGAZ

WM a partagé avec le Comité les résultats des suivis effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émissions fugitives d'importance. Ces suivis sont réalisés sur l'ensemble du site, trois fois par année. En cas de dépassement de la valeur fixée par le ministère, WM doit définir un plan d'action pour remédier à la situation.

En 2022, les relevés n'ont indiqué aucun dépassement pour l'ensemble du site.

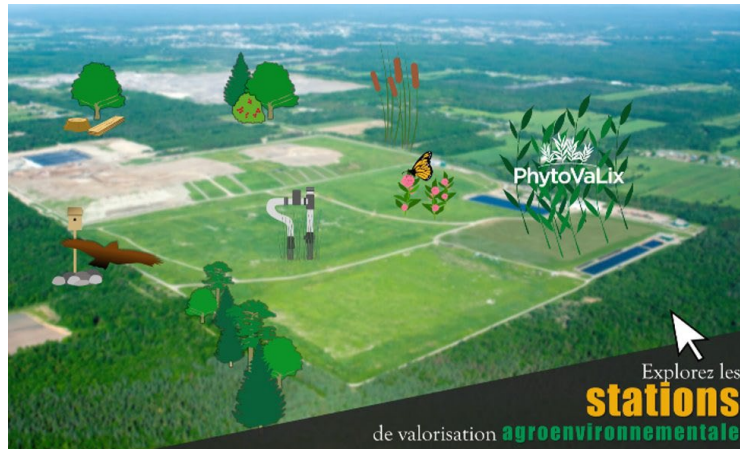


## 5. GES

WM a expliqué que toute personne ou municipalité exploitant un établissement qui émet dans l'atmosphère des GES d'une quantité égale ou supérieure à 10 000 tonnes métriques en équivalent CO<sub>2</sub> doit faire la déclaration de ses émissions aux gouvernements provincial et fédéral.

En 2022, en raison de la condition 8 du décret pour l'agrandissement du LET en lien avec l'exploitation de la zone 6 et le projet de GNR avec Énergir, WM a remis au ministère le 18 novembre un rapport de GES. Ce rapport visait à estimer les émissions de GES associées au projet en incluant les émissions évitées à la suite de la mise en œuvre de projets de valorisation énergétique des biogaz ainsi que les émissions de collecte et de transport des matières résiduelles reçues au LET. Une des conclusions importantes du rapport est que les émissions de GES seront réduites de 12 000 tonnes par an en moyenne durant la phase d'exploitation de la nouvelle usine de production de GNR.

## 6. PROJETS ET SUIVIS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ



En 2022, WM a effectué un suivi sur l'avancement des projets de biodiversité sur la propriété. Ces projets incluent :

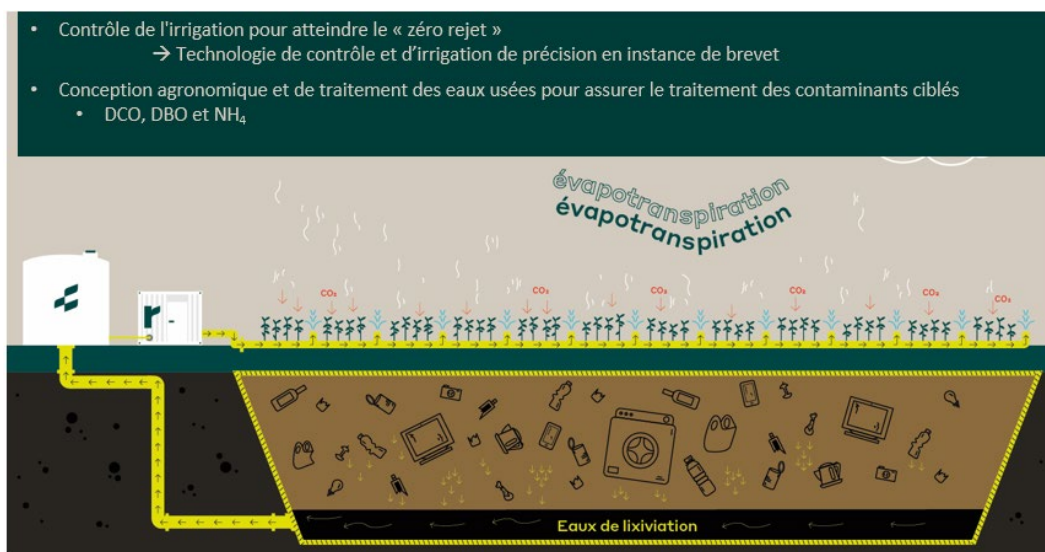
- Plantation d'asclépiades
- Valorisation des arbres qui sont coupés pour l'aménagement de nouvelles cellules (depuis 2017)
- Utilisation de marais filtrant pour éviter la sortie de matières en suspension du site



Photo : Plantation d'asclépiade a été agrandie en 2022

Des explications détaillées sur les différentes stations peuvent être consultées sur le site Internet du lieu d'enfouissement : [www.wm-sainte-sophie.org](http://www.wm-sainte-sophie.org).

### 6.1.1 SUIVIS DU PROJET DE PLANTATION DE SAULES



M. Louis-Clément Barbeau, chargé de projets de l'entreprise RAMO, a présenté le projet de recherche de la plantation de saules lors de la visite de site en septembre 2022.



Le projet a commencé dans le cadre de ses études de maîtrise en 2018. L'objectif était de développer une technologie permettant le traitement des eaux de lixiviation à l'aide de plantes. La première phase de recherche a débuté avec 24 plantes en pots alimentées en lixiviat faiblement contaminé fourni par WM, phase qui a fourni des résultats concluants et a permis de passer à la prochaine étape. Des plantations aménagées sur de vieilles cellules du site de WM ont été irriguées avec différentes doses de lixiviat. Cette période s'est échelonnée sur deux ans, soit de 2019 à 2020. Au cours de l'année 2020, les résultats probants ont porté à étendre le projet à une autre zone de huit hectares afin d'en faire une expérience plus industrielle et donc plus constante.

Aujourd'hui en 2022, Ramo opère sa propre technologie d'irrigation de saules au lixiviat avec des installations, en cours de brevetage.

Un autre projet est en cours sur le LET de Sainte-Sophie, Carbo Saules, qui pourra faire l'objet d'une présentation en 2023.

La première récolte de saules s'est faite à la fin de 2021. La repousse a progressé rapidement en 2022. Les résultats depuis le début du projet étant concluant, WM a confirmé que la plantation de saules sera agrandie à court moyen terme.



Le Comité a posé des questions sur les procédures en place, notamment la hauteur et la fréquence de coupe. Le chargé de projet a expliqué que les saules sont coupés à 15 cm du sol tous les deux ans.

Le Comité s'est aussi interrogé sur les rendements obtenus par l'irrigation au lixiviat et les risques de contamination. Le chargé de projet a expliqué que lixiviat contient la majorité de ce dont le saule a besoin et que le rendement des saules irrigués par du lixiviat était le

double de ceux non irrigués. La croissance accrue des saules irrigués répartit la contamination potentielle sur une plus grande surface de tige ce qui diminue en fait la concentration notamment de zinc. Ces résultats sont en cours de validation par d'autres chercheurs. Par rapport au GES, la plantation permet de retirer 32 tonnes de CO<sub>2</sub> par hectare par année.

En réponse à une question sur le potentiel d'une telle irrigation sur d'autres types de plantations, le chargé de projet a expliqué que les autres arbustes n'auront pas le même niveau de croissance caractéristique du saule et les conclusions seraient donc différentes.

## 7. AUTRES DOSSIERS

### REDEVANCES SUR L'ENFOUISSEMENT

Chaque lieu d'enfouissement au Québec est tenu de prélever des redevances pour chaque tonne de matières reçue au site afin de financer :

- La préparation, la mise en œuvre et la révision des plans de gestion des matières résiduelles
- Les programmes de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Afin de créer un incitatif financier, les sommes issues des redevances sont distribuées aux municipalités, selon la performance de leurs programmes.

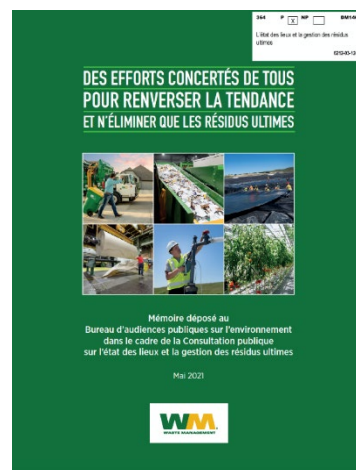
Les montants sont indexés à chaque année. En 2022, ceux-ci étaient de 24,32 \$ par tonne. Lors des années précédentes, l'augmentation annuelle moyenne était entre 1 à 2,5 %. Selon les dernières discussions, 2023 pourrait marquer un bond pour atteindre autour de 30 \$ la tonne.

### AUDIENCES GÉNÉRIQUES DU BAPE

En 2021, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu le mandat de tenir des audiences génériques sur la gestion des résidus ultimes au Québec, afin de dresser un portrait de l'élimination actuelle au Québec et d'établir le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années. WM avait contribué à certaines des étapes, notamment par la remise d'un mémoire intitulé *Des efforts concertés de tous pour renverser la tendance et n'éliminer que les résidus ultimes*.

En 2022, le Comité a discuté du rapport du BAPE déposé en janvier 2022 et disponible à l'adresse suivante :

<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/etat-lieux-et-gestion-residus-ultimes/>. Les membres ont posé diverses questions sur les conclusions du rapport, notamment sur les technologies actuelles pour l'élimination des résidus ultimes, ainsi que les données d'élimination pour le





site. Une discussion a également eu lieu sur les solutions envisagées par les villes avoisinant le site relativement à la collecte de matières résiduelles et à la tarification incitative.

## PROJET DE PGMR DE LA MRC

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est une obligation pour les MRC et doit être révisé tous les sept ans pour se conformer aux règlements, politiques et stratégies gouvernementales. Il doit couvrir l'ensemble des générateurs de matières résiduelles. Le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) est traité à part dans le plan puisqu'il génère des matières spécifiques et qu'il est le secteur qui génère le plus de déchets dans la MRC. Lorsque le PGMR est adopté, les municipalités ont jusqu'à un an pour s'y conformer.

En 2022, la MRC de la Rivière-du-Nord a présenté son plan :

- Les seules installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC sont le site de WM et les écocentres présents dans chacune des municipalités
- La performance territoriale de chaque municipalité détermine le montant des redevances versées donc moins une municipalité enfouit de déchets, plus importantes seront les redevances qui lui seront versées par le ministère
- Les statistiques de la MRC démontrent que :
  - Il y a plus de matières recyclées qu'éliminées
  - La MRC a réduit de 20 % l'enfouissement des matières résiduelles
  - La valorisation de la matière organique présente de bons résultats, surtout avec une collecte offerte par cinq municipalités
- Le projet de PGMR comprend 6 orientations dont l'un des objectifs est d'augmenter la performance concernant la matière organique des industries, commerces et institutions (ICI) et le taux de recyclage
  - Le site Internet de la MRC comprend plusieurs informations en lien avec ce sujet : <https://mrcrdn.qc.ca/gestion-des-matieres-residuelles-gmr/>

Le Comité a posé des questions sur le nombre de municipalités ayant des étangs aérés. Un membre de la MRC de la Rivière-du-Nord a expliqué que les étangs aérés sont nécessaires pour les municipalités ayant un système d'égout et d'aqueduc, mais que certaines municipalités n'en ont pas et chaque résidence a alors son propre champ d'épuration.

Le Comité s'est aussi interrogé sur la collecte de matières compostables dans les multiplex. La membre de la MRC a répondu que c'est un point à améliorer pour le territoire de la MRC.

En réponse aux questions du Comité sur les mesures incitatives mises de l'avant pour encourager le recyclage, la membre de la MRC a expliqué que différentes techniques sont utilisées par les municipalités pour vérifier ce qui se trouve dans les bacs de recyclage (ex. : puces, systèmes de levées...). Il y a aussi de la sensibilisation dans toutes les municipalités de la MRC.

## 8. BILANS DE L'ANNÉE 2022

La dernière rencontre du comité de novembre 2022 a été l'occasion de partager plusieurs bilans pour l'année 2022.

### CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

En vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)*, les exploitants de lieux d'enfouissement doivent se doter d'un fonds post-fermeture. Cette exigence vise à assurer la capacité des exploitants à couvrir les coûts afférents à la gestion post-fermeture du site, pour une période minimale de 30 ans.

L'argent est versé dans une fiducie et ne peut servir à aucune autre activité, l'accord du ministère étant nécessaire pour retirer des sommes.

Les sommes à verser sont calculées par tonne de matière qui entre au site, et elles sont réajustées chaque trois ans, en fonction des sommes réelles versées. Le montant à accumuler a également été revu à la hausse lors de l'autorisation de la zone 6, afin de tenir compte des opérations qui y auront lieu.

Plus précisément, les montants fixés sont les suivants :

- Taux en vigueur jusqu'en novembre 2022 : 2,01 \$ par tonne
- Objectif initial : 29,9 M\$ d'ici 2022 (le montant accumulé au 1<sup>er</sup> décembre 2022 est de 30,37 M\$)
- Taux en vigueur depuis novembre 2022 (qui inclut l'agrandissement du site avec la phase 6) : 1,20 \$ par tonne
- Objectif revu lors de l'autorisation de la zone 6 : 65,5 M\$ d'ici 2040

Le Comité a posé diverses questions pour bien comprendre comment les montants sont ajustés pour tenir compte notamment de l'inflation et des deux nouvelles usines de GNR et de biométhanisation. WM a précisé que les révisions trisannuelles et les certifications d'autorisation prévoient le réajustement potentiel des montants pour tenir compte de ces changements.

### CONTRÔLE DES GOÉLANDS

Depuis 2012, WM fait appel à des fauconniers pour assurer le contrôle des goélands, et ce, de mars à décembre (en hiver, les goélands sont peu présents au site).

Deux techniques d'effarouchement sont utilisées :

- Les buses et faucons (principalement)
- De la pyrotechnie (au besoin seulement)

Il y a historiquement trois périodes de forts achalandages des goélands au site par année. La première est en mars avec le



retour de la migration où le dégel des sites d'enfouissements en fait des lieux privilégiés de nourriture. La deuxième est en juin alors qu'ils reviennent avec leurs enfants. La dernière période est en octobre alors qu'ils prennent des provisions en vue de leur migration.

En 2022, l'achalandage a été similaire à 2021 et 2019. En 2020, un achalandage moins élevé avait été observé.

## BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Lorsque des plaintes sont formulées, elles sont traitées par WM qui fait le suivi nécessaire et met en place des mesures correctrices au besoin. Lors des réunions, WM expose chaque plainte au Comité ainsi que les correctifs mis en place. Les membres peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments vécus par le milieu.

**Quatre plaintes** ont été reçues en 2022, soit deux en lien avec des odeurs et deux en lien avec des camions. Une vérification est faite suivant chaque plainte d'odeur pour tenter d'identifier la cause. Les plaintes de camionnage sont en lien avec le passage de camions sur le rang Sainte-Marguerite pour accéder au site, contrevenant ainsi aux consignes internes transmises par WM. Il s'agit d'un chemin réouvert depuis peu ce qui avait limité jusqu'alors les incidences.

WM a rappelé qu'à chaque signalement concernant le camionnage, WM travaille à identifier le camion concerné et à intervenir pour rappeler les consignes. Le plus souvent, ce comportement fautif est attribuable à une nouvelle embauche, ayant recherché l'accès au site le plus rapide. Les efforts de changements de signalisation, de prévention et de présence policière en 2022 ont permis de réduire à deux plaintes, comparativement à sept plaintes en 2021.

Le registre des plaintes est présenté à l'annexe 2.

Dans le cadre de la présentation du plan d'aménagement des nouvelles usines de GNR et biométhanisation, l'emplacement de la nouvelle entrée a été expliqué. Cela va permettre un plus grand nombre de camions d'attendre sur le site de WM, ce qui diminuera les risques d'une accumulation de camions sur les chemins avoisinants le site.

Le Comité rappelle qu'il est possible de recevoir des « **alertes odeurs/bruits** » lorsque WM prévoit effectuer des travaux pouvant causer des odeurs ou autres nuisances. Pour s'inscrire aux alertes, visiter le site Internet du Comité au : [www.vigilancewmste-sophie.org](http://www.vigilancewmste-sophie.org)

## BILAN DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

Ce fonds a été établi le 20 mars 2008 par la MRC pour dynamiser les activités agricoles, afin de compenser la perte de terres agricoles occasionnée par la présence du lieu d'enfouissement technique. WM y a versé une compensation initiale de 700 000 \$, ce qui permet de financer des projets régionaux, sélectionnés par un comité consultatif, via des prêts ou des subventions.

En 2022, la MRC de la Rivière-du-Nord a présenté le bilan du fonds :

- Une dizaine de prêts sont actifs pour une valeur d'environ 500 000 \$
- Un solde de 352 000 \$ environ demeure disponible
- Un moratoire s'applique sur le capital emprunté la première année, et un montant de 15 % du prêt demandé est versé sous forme de subvention
- Le périmètre d'admissibilité touche les municipalités de Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Sophie

À ce jour, le fonds a permis de générer des investissements de plus de 9 M\$ dans le milieu agricole en périphérie du site d'enfouissement. Le fonds se porte bien et le conseil de la MRC souhaite revitaliser les activités de communication sur ce fonds.

## 9. RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie mène ses activités depuis 18 ans. Il informe la communauté de ses activités en rendant disponibles les comptes rendus des rencontres et les présentations sur son site Internet.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les rapports et présentations qui leur sont remis, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et leurs impacts possibles.

En 2022, le Comité a poursuivi sa vigie des opérations au site de WM, des suivis environnementaux (qualité de l'eau, gestion du biogaz) et de la gestion des plaintes. Il a pris connaissance des conditions inscrites au décret d'autorisation gouvernemental de la zone 6 lesquelles ont motivé le partenariat avec Énergir pour la construction d'une usine de gaz naturel renouvelable ainsi que l'implantation d'un digesteur anaérobie sur le site. Il a également été tenu informé de l'aménagement et l'exploitation de la dernière cellule de la phase 5B et des trois premières cellules de la phase 6. Enfin, il a exprimé son souhait d'être informé périodiquement des travaux liés au projet des deux nouvelles usines.

En parallèle, le Comité a poursuivi la publication de chroniques dans le journal municipal *Le Contact de chez nous*, afin de faire connaître ses activités à la population.

L'année 2023 s'annonce elle aussi riche en discussions, alors que les membres suivront les opérations sur la nouvelle phase 6 et la poursuite des travaux de constructions des deux usines. À leur demande, leur seront présentés dès que possible les détails du déplacement du poste au citoyen et de l'écocentre nécessaire pour la construction des deux nouvelles usines ainsi que le tracé de la conduite de gaz naturel.

# ANNEXE 1

## CALENDRIER THÉMATIQUE 2022

# COMITÉ DE VIGILANCE DU LET DE SAINTE-SOPHIE

## Calendrier thématique annuel

17 mars 2022	16 juin 2022	14 septembre 2022	1 <sup>er</sup> décembre 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux en cours et à venir</li> <li>• Fonds de valorisation agricole</li> <li>• Redevances sur l'enfouissement</li> <li>• Audiences génériques du BAPE</li> <li>• Varia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi environnemental des eaux</li> <li>• Projet de PGMR de la MRC</li> <li>• Varia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite de site</li> <li>• Performance environnementale :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Biogaz</li> <li>• GES</li> <li>• Eaux de lixiviation</li> <li>• Aménagements fauniques et suivi de la biodiversité</li> </ul> </li> <li>• Varia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de l'année écoulée               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution au fonds de fermeture</li> <li>• Contrôle des goélands</li> <li>• Bilan annuel des plaintes</li> <li>• Travaux réalisés durant l'année</li> </ul> </li> <li>• Varia               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi du plan d'urgence</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication – journal municipal</li> <li>• Actions de suivi</li> <li>• Registre des plaintes</li> <li>• Validation - rapport annuel</li> <li>• Validation - calendrier annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication – journal municipal</li> <li>• Actions de suivi</li> <li>• Registre des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication – journal municipal</li> <li>• Actions de suivi</li> <li>• Registre des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication – journal municipal</li> <li>• Actions de suivi</li> <li>• Registre des plaintes</li> </ul>

## ANNEXE 2 REGISTRE DES PLAINTES

NATURE DE LA PLAINTÉ	NOMBRE D'INTERVENTIONS	RÉSUMÉ DES MESURES CORRECTIVES
Camionnage	2	Coordination avec le signaleur des plaintes pour intercepter les camions à leur arrivée au site, changement de signalisation, présence policière et mesures de préventions
Odeurs	2	Vérification faite à la réception de la plainte pour déterminer la cause Recalibrage des puits